

cn.
IV

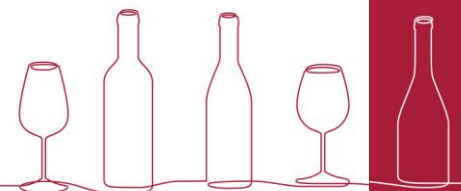
Comité
National
des Interprofessions
des Vins à appellation
d'origine et à indication
géographique

Credit photo: © Conseil Vins Alsace

COMPTE-RENDU

ASSEMBLEE GENERALE

25 JUIN 2020



Mmes : AUBERT Irène (CNIV), DE LORGERIL Miren (CIVL), FLOCH Claire (CNPC), LEPRESLE Krystel (Vin & Société), PAJOTIN Valérie (Anivin), CHANEL Floriane, FRANJUS-GUIGUES Dorothée, IMBERTI Marie-Henriette et ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV)

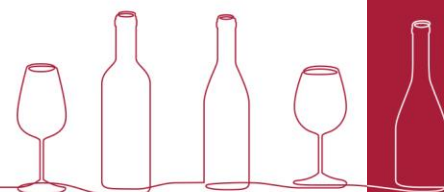
Mrs : BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC), BARRIAT Paul-André (IVBD), BERNARD Michel (CNIV/Inter Rhône), BOU Christophe (IVSO), BOVA Fabien (CIVB), BREBAN Jean-Jacques (CIVP), CARRERE Michel (IVSO), DE LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), DUTOUR Jean-Martin (Inter Loire), EYMARD Brice (CIVP), FARGES Bernard (CIVB), FORGEAU Joël (Vin & Société), GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc), MARTINOD Alexis (CIVS), PELLATON Philippe (Inter Rhône), RIOU Christophe (CNIV/IFV), ROSAZ Eric (Inter Rhône), SALIES Jean-Louis (CIVR), TINTANE Serge (Anivin), VANIER Christian (BIVB), VIALLET Pierre (CIVS), et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Invités : Madame GRAVEREAU Claire (Commissaire aux comptes), Messieurs CHAPOUTIER Michel (UMVIN), DIEBOLD Patrick (Contrôle général économique et financier), OZANAM Nicolas (UMVIN) et TESSON Eric (CNAOC)

En application de l'ordonnance n°2020-321 et du décret n°2020-418 relatifs à l'adaptation des règles de réunion et de délibération des décisions dans le cadre de l'épidémie du Covid-19, l'Assemblée générale se tient par visio-conférence, chaque membre de l'Assemblée indiqué ayant été clairement identifié et en mesure de faire valoir son vote lors de chaque prise de décision.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du Cniv du 28 novembre 2019 est adopté à l'unanimité, et sans réserve.



I. PARTIE STATUTAIRE

1. EXAMEN DES COMPTES 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le trésorier du Cniv, Michel Bernard, présente aux membres de l'Assemblée générale les comptes de l'année 2019. Il attire leur attention sur le fait que la présentation des comptes est très compliquée, ce qui est notamment dû aux différences de financements (interprofessions et subventions publiques).

Il précise que le décalage entre le prévisionnel et le réalisé est dû notamment à une erreur de budgétisation sur la partie salaire, ainsi qu'une augmentation du poste loyer et charges en raison de l'acquisition des nouveaux locaux.

Il précise également qu'une erreur a été faite sur la comptabilité du SIA, entraînant un déficit artificiel sur le bilan.

Le Commissaire aux Comptes, Claire Gravereau, certifie les comptes 2019 et affirme qu'ils sont réguliers et sincères. L'Assemblée Générale les approuve à l'unanimité.

L'Assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du résultat 2019 dans le fonds associatif. Le report à nouveau sera à 0. Elle demande qu'un travail explicatif soit mené sur la présentation du budget, qui ne reflète pas clairement l'état des comptes du Cniv¹.

2. EXECUTION DU BUDGET 2020

Michel Bernard informe les membres de l'Assemblée générale de l'exécution normale du budget 2020, et propose de mener un groupe de travail sur la présentation des comptes 2020. Cette nouvelle trame sera présentée lors d'un prochain Conseil Exécutif pour débat, et approbation.

L'Assemblée générale donne mandat au Conseil exécutif pour contracter un prêt le cas échéant pour la réalisation des travaux dans les locaux du 12 rue sainte anne.

3. ELECTION DU PRESIDENT DU CNIV

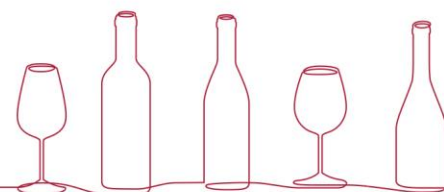
Michel Carrere, Président de l'IVSO, propose à l'Assemblée générale de présenter Jean-Marie Barillère comme président du Cniv, accompagné de Jean-Bernard De Larquier en vice-Président, et de Michel Bernard en tant que trésorier.

Jean-Marie Barillère, co-président du CIVC, est élu Président du CNIV à l'unanimité de l'Assemblée générale.

Le président remercie l'Assemblée de sa confiance réitérée. En ces temps de crise, il rappelle l'importance de rester uni face aux nombreux défis à venir.

A l'unanimité, Jean-Bernard De Larquier est élu vice-Président du CNIV et Michel Bernard est désigné Trésorier.

¹ Un document explicatif a été envoyé aux interprofessions le 10 juillet 2020



II. PARTIE DOSSIERS EN COURS

1. ETAT ET SITUATION DE LA FILIERE

Marie-Henriette Imberti présente aux membres de l'Assemblée générale un bilan du comportement du consommateur face à la crise du Covid-19².

2. SOUTIEN PUBLIC A LA FILIERE, ACTIONS DES INTERPROFESSIONS

Le plan d'aide proposé par les Pouvoirs publics français n'est toujours pas à la hauteur des attentes de la filière, en particulier s'agissant de l'exonération des charges sociales.

Concernant l'aide au stockage privé, FranceAgriMer et les Pouvoirs publics travaillent sur un projet de décision. L'Assemblée générale rappelle la nécessité de garantir l'éligibilité des vins faisant l'objet de réserves interprofessionnelles à la mesure.

S'agissant de la distillation, il est relevé que les montants ont déjà été largement dépassés, et qu'une ouverture sur l'utilisation du PNA devrait être réfléchie.

Jean-Marie Barillère informe l'Assemblée générale que le dossier de demande d'ouverture de l'article 222 à la viticulture a été déposé par le CIVC auprès de la Commission européenne devant permettre une réponse rapide. Si leur demande concerne plus particulièrement la promotion conjointe, tous les champs d'action devraient être ouverts en cas de déclenchement de la mesure³.

3. DOSSIERS EUROPEENS

Les principaux députés impliqués sur le rapport OCM se seraient mis d'accord pour soutenir l'amendement du Cniv portant sur une modification de l'article 172 ter. Celle-ci porterait sur les produits sous signes de qualité et autoriserait, par dérogation à l'article 101 §1 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les organisations interprofessionnelles à adopter des règles sur la répartition de la valeur. Le travail se poursuit au Parlement européen.

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée générale que le 20 mai, la Commission européenne a présenté sa stratégie « De la ferme à la table » en faveur de la transition vers un système alimentaire sain et durable, partie intégrante du Green Deal européen. Il est proposé que soit menée une réflexion afin d'inscrire le Plan Dépérissement dans cette stratégie.

² Une note économique présentant les données a été envoyée aux interprofessions le 3 juillet 2020

³ Le Règlement d'exécution (UE) 2020/975 autorisant les accords et décisions portant sur des mesures de stabilisation du marché dans le secteur vitivinicole a été publié le 6 juillet 2020



III. QUESTIONS DIVERSES

1. PROMOTION

L'Assemblée générale est informée de la publication de deux décisions du Directeur général de FranceAgriMer, visant à assouplir le régime des modifications, ainsi que la gestion des dossiers.

2. ETUDE FRANCE

L'Assemblée générale est informée que la sélection des agences pour la réalisation de la plateforme de communication sur la France des Vins est en cours. Le choix de l'agence sera finalisé à la fin du mois de juillet, pour une présentation dans le courant du mois de septembre.

3. PLAN DEPERISSEMENT

Christophe Riou et Anastasia Rocque présentent à l'Assemblée générale les faits marquants de l'année 2019-2020, marquée par la diffusion et le transfert. A cette image, le site internet du Plan a été rénové pour devenir un véritable centre de ressources.

Il est précisé que l'étude d'évaluation du plan réalisée par le BIPE a été finalisée, et qu'une synthèse de 10 pages sera envoyée aux interprofessions.

4. PAVILLON DES VINS – SIA 2021

L'Assemblée générale du Cniv valide à l'unanimité :

- Le dépôt auprès de FranceAgriMer d'un dossier de demande d'aide Promotion OCM marché intérieur d'un an (2021),
- Le budget prévisionnel de 353 273,27 € HT,
- L'affermissement de la tranche conditionnelle de l'appel d'offre, sous réserve que les conditions prévues soient remplies.

